

GEP214 – ENQUÊTE D’OPINION PUBLIQUE I
Automne 2023
Enseignant : Charles Tessier

Horaire : Vendredi de 8h50 à 11h40

Local : A3-004

Disponibilité : sur rendez-vous (à distance sur Teams ou en personne)

PLAN DE COURS

« Avis. Tout le matériel didactique fourni dans le cadre du cours est protégé par droits d’auteur. Toute distribution, communication, publication ou diffusion, sans le consentement préalable de la personne titulaire des droits d’auteur, à des tiers ne faisant pas partie du cours est prohibée, sous peine de sanction disciplinaire (Règlement des études [Règlement 2575-009] articles 9.4.2 al. 1 et 9.5.7) ».

CIBLE DE FORMATION

S’initier dans un projet commun à la pratique (aspects technique et scientifique) et à l’analyse d’un sondage d’opinion publique.

CONTENU DU COURS

Réalisation d’un sondage : définition de l’objet de l’enquête; rédaction d’un questionnaire; administration du terrain et collecte des données; analyse statistique des données. Présentation pertinente des résultats. Les risques de la manipulation des données et d’un traitement biaisé de l’information.

CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES

- Acquérir les connaissances sur les aspects théoriques, techniques et scientifiques des sondages d’opinion publique.
- Comprendre ce qu’est l’opinion publique, et comment utiliser les sondages pour la mesurer.
- Comprendre les différences entre les sondages dans la recherche scientifique et dans la recherche privée.
- Acquérir les connaissances sur le processus par lequel les individus acquièrent des connaissances et forment leurs opinions.
- Capacité de développer un projet de sondage d’opinion publique, de la création d’un questionnaire jusqu’à la présentation des données.
- Capacité de porter un regard critique sur les sondages d’opinion publique et sur leur utilisation.

DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE

Ce cours inclura trois types d’activités :

- Des cours magistraux permettront de transmettre les notions théoriques et pratiques nécessaires à la réussite de ce cours.
- Des séances pratiques qui prendront la forme d’activités de type « séminaire » ou d’application de la théorie.
- Conception et mise en œuvre d’un sondage d’opinion publique, de la création du questionnaire jusqu’à la présentation des résultats.

CALENDRIER DES SÉANCES

Séances	En classe	Remises / Lectures
1 ^{er} septembre	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation du plan de cours • Introduction • Qu’est-ce qu’un sondage • Histoire des sondages 	<p>Lemieux, Vincent et François Pétry, <i>Les sondages et la démocratie</i>, p. 1-17</p> <p>Bourdieu, Pierre, «L’opinion publique n’existe pas»</p>
8 septembre	<ul style="list-style-type: none"> • Qu’est-ce que l’opinion publique? • Les critiques des sondages • La formation des opinions 	<p>Durand, Claire, « Le sondage », dans <i>Recherche sociale de la problématique à la collecte de données</i>, p.357 – 388</p> <p>Lemieux, Vincent et François Pétry, <i>Les sondages et la démocratie</i>, p. 57-95</p>
15 septembre	<ul style="list-style-type: none"> • Les méthodes d’échantillonnage et les modes de collecte 	<p>Durand, Claire, « La mesure », dans <i>Recherche sociale de la problématique à la collecte de données</i>, p.180 – 200</p> <p>Lemieux, Vincent et François Pétry, <i>Les sondages et la démocratie</i>, p. 19-39</p>
22 septembre	Rencontres individuelles sur le projet de session	Remise du TP 1 – Le devis
29 septembre	Journée nationale vérité et réconciliation	
6 octobre	<ul style="list-style-type: none"> • Le développement du questionnaire de sondage I 	<p>Lemieux, Vincent et François Pétry, <i>Les sondages et la démocratie</i>, p. 40-56</p> <p>Questionnaires partagés avec les étudiants</p>

Séances	En classe	Remises / Lectures
13 octobre	<ul style="list-style-type: none"> Le développement du questionnaire de sondage II 	Questionnaires partagés avec les étudiants
20 octobre	<ul style="list-style-type: none"> Séance pratique : Rédaction de questionnaires et discussions 	Remise du TP 2 – Le questionnaire
27 octobre	Semaine de lecture	
3 novembre	Examen (en classe) - Analyse critique d'un devis de sondage et d'un questionnaire	
10 novembre	<ul style="list-style-type: none"> L'analyse des données 	
17 novembre	<ul style="list-style-type: none"> La visualisation des données 	
24 novembre	<ul style="list-style-type: none"> Séance pratique : L'analyse et la visualisation des données 	
1 ^{er} décembre	<ul style="list-style-type: none"> Le rapport d'enquête et l'interprétation 	
8 décembre	Préparation de la présentation	
15 décembre (toute la journée)	Séance double – Présentation des rapports	Remise du TP3 – Le rapport

LECTURE OBLIGATOIRES

Lemieux, Vincent et François Pétry, *Les sondages et la démocratie*, Les Presses de l'Université Laval, 2010.

MODES D'ÉVALUATION ET ÉCHÉANCE

Évaluation	Mode	Date	Pondération
Travail pratique 1 – Le devis	Sur Moodle	Remise avant le 22 septembre avant 8h50	5 %
Travail pratique 2 – Le questionnaire	Sur Moodle	Remise avant le 20 octobre avant 8h50	20 %
Travail pratique 3 – Le rapport	Sur Moodle	Remise avant 15 décembre à 8h50	30 %
Examen intra	En classe	3 novembre	35 %
Présentation	En classe	15 décembre	10 %

Dates importantes	Contenu
15 septembre 2023 (les activités retirées ne seront pas facturées)	Date limite des choix ou des modifications d’activités pédagogiques
Retrait ou abandon d’un cours sur Genote	https://www.usherbrooke.ca/services-informatiques/repertoire/apprentissage/genote/
15 novembre 2023 (les activités abandonnées sont facturées)	Date limite d’abandon des activités pédagogiques
Semaine de relâche	Du 23 au 27 octobre 2023
Journée réservée aux activités étudiantes (campus principal seulement)	31 août (8h30 à 22h)
Suspension des activités pédagogiques de 1 ^{er} cycle : assemblées générales de l’AGEFLESH	19 sept., de 11 h 50 à 15 h 50 15 nov., de 11 h 50 à 15 h 50
Congés universitaires	Fête du Travail : 4 sept. Journée nat. vérité et réconciliation : 29 sept. Action de grâces : 9 oct.
Période d’examens	Du 11 au 22 décembre 2023 (le plan de cours peut prévoir la poursuite des activités pendant cette période)

QUALITÉ DU FRANÇAIS

Pour les examens en classe, même s’il n’y a aucune pénalité pour la qualité du français, il faut cependant y faire attention afin de faciliter la compréhension et la clarté du propos. Pour les examens maison, les exposés oraux et les travaux, la pénalité s’applique jusqu’à -15 % de la note du travail.

RETARD ET ABSENCE À UN ÉVÉNEMENT D’ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

Tout retard non justifié sera pénalisé de -5 % par jour de retard (incluant les samedis et dimanches) par évaluation. Des problèmes de santé, le décès d’un proche et des motifs parentaux sont les seules justifications acceptables pour le retard ou l’absence à un événement d’évaluation des apprentissages. Une attestation officielle sera exigée.

GUIDE DU TRAVAIL ÉCRIT

Les travaux devront respecter le [guide de présentation des travaux du département](#)

REMISE

Attention – remise des travaux : Les étudiantes et étudiants doivent remettre leurs travaux sur la page Moodle du cours, aux espaces prévus à cet effet.

PLAGIAT ET INTÉGRITÉ INTELLECTUELLE

Vous trouverez ci-après un document informatif préparé par le groupe de travail sur l’intégrité académique de l’Université de Sherbrooke à l’attention des étudiantes et des étudiants. Nous vous invitons à le lire et à prendre connaissance du *Règlement des études*, plus particulièrement la section 9 portant sur les règles relatives à la discipline, que vous trouverez sur le site Internet du bureau du registraire : <https://www.usherbrooke.ca/registraire/droits-et-responsabilites/reglement-des-etudes/>.

Vous êtes également invités à visiter la page Internet portant sur l’Intégrité intellectuelle : [Intégrité intellectuelle – Étudiants - Université de Sherbrooke \(usherbrooke.ca\)](https://usherbrooke.ca/integrite-intellectuelle-etudiants) et à participer au Quiz antiplagiat : [Antiplagiat - Service de soutien à la formation - Université de Sherbrooke \(usherbrooke.ca\)](https://usherbrooke.ca/antiplagiat-service-soutien-formation).

Dans tous les cas de plagiat ou de toute autre manœuvre visant à tromper, une plainte sera déposée auprès de la personne responsable des dossiers disciplinaires de la Faculté et traitée selon la procédure prévue au *Règlement des études*. Toute personne reconnue avoir commis un délit se verra imposer une sanction disciplinaire. [Visionner la vidéo « Copier/coller/citer »](#)

BIBLIOGRAPHIE

Berinsky, Adam J., « Measuring Public Opinion with Surveys », *Annual Review of Political Science*, no. 20, 2017, 309-329.

Bourdieu, Pierre, « L’opinion publique n’existe pas », *Les temps modernes*, no. 318, 1973, 1292-1309.

Durand, Claire, « La mesure », dans Benoît Gauthier et Isabelle Bourgeois (dir.), *Recherche sociale de la problématique à la collecte de données*, 7^e édition, Les presses de l’Université du Québec, 2021, p.180 – 200.

Durand, Claire, « Le sondage », dans Benoît Gauthier et Isabelle Bourgeois (dir.), *Recherche sociale de la problématique à la collecte de données*, 7^e édition, Les presses de l’Université du Québec, 2021, p.357 – 388.

Erikson, Robert S. et Kent L. Tedin, *American Public Opinion*, Routledge, 2015.

Few, Stephen, *Show Me the Numbers*, Analytics Press, 2012.

Lemieux, Vincent et François Pétry, *Les sondages et la démocratie*, Les Presses de l’Université Laval, 2010.

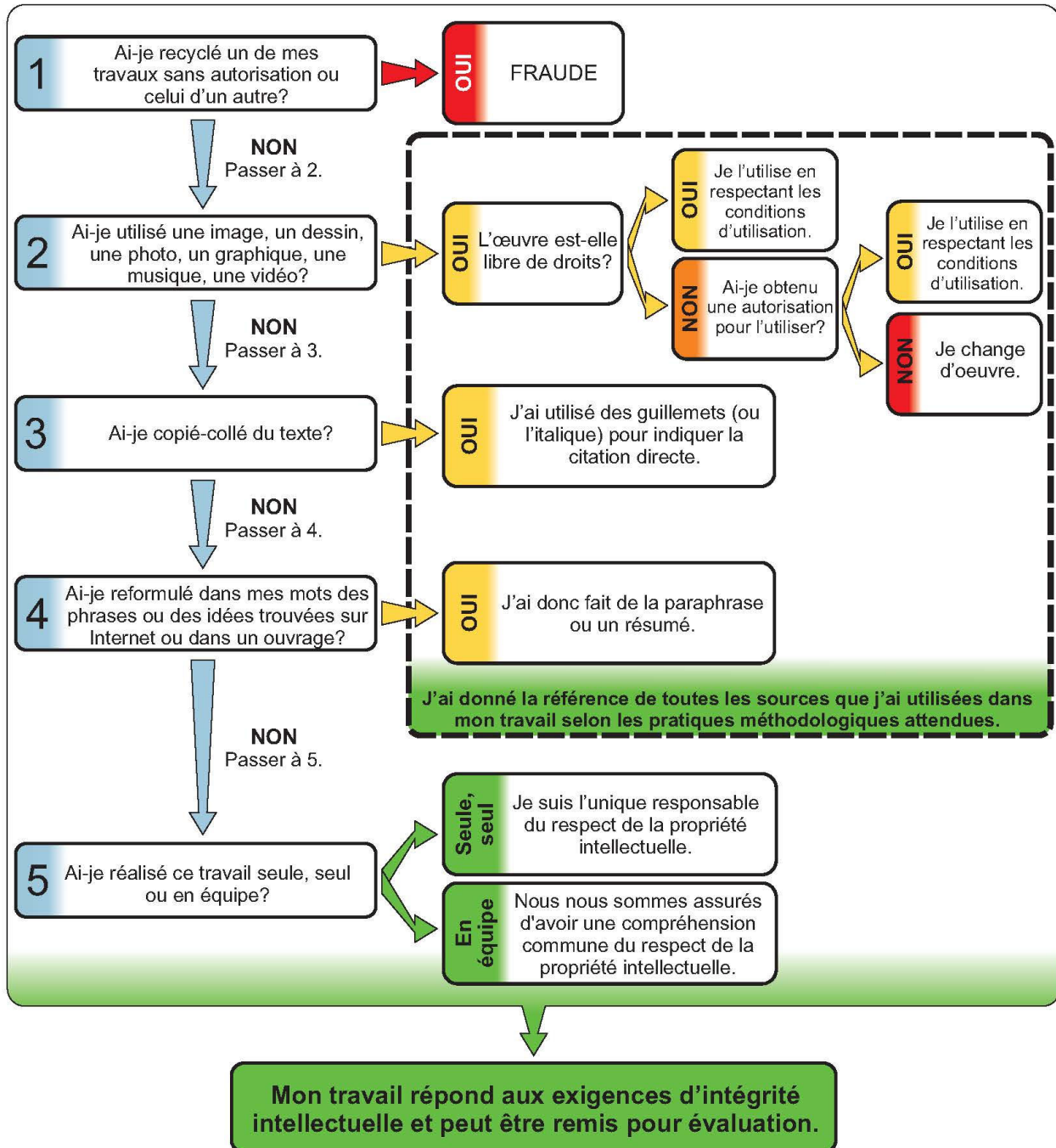
Meirelles, Isabel, *Design for Information*, Rockport Publishers, 2013.

Ware, Colin, *Information Visualization: Perception for Design*, Morgan Kaufmann, 2013

Mon travail est-il prêt à être remis?

5 questions essentielles pour m’assurer du respect de l’intégrité intellectuelle de mon travail*

* Adaptation par Karine Lemieux (Faculté des sciences) et Sonia Morin (Service de soutien à la formation) d’un outil développé par le Service de développement pédagogique, des programmes et de la recherche du Cégep Marie-Victorin, 2017.



L'intégrité intellectuelle passe, notamment, par la reconnaissance des sources utilisées. À l'Université de Sherbrooke, on y veille!

Extrait du Règlement des études (Règlement 2575-009)

9.4.1 DÉLITS RELATIFS AUX ÉTUDES

Un délit relatif aux études désigne tout acte trompeur ou toute tentative de commettre un tel acte, quant au rendement scolaire ou à une exigence relative à une activité pédagogique, à un programme d'études, à un parcours libre au sens de l'article 1.1 – Définitions du présent règlement ou à un milieu dans lequel une personne intervient dans le cadre de ses études, incluant un milieu de stage.

Sont notamment considérés comme un délit relatif aux études les faits suivants :

- a) commettre un plagiat, soit faire passer ou tenter de faire passer pour sien, dans une production évaluée, le travail d'une autre personne ou des passages ou idées tirés de l'œuvre d'autrui (ce qui inclut notamment le fait de ne pas indiquer la source d'une production, d'un passage ou d'une idée tirée de l'œuvre d'autrui);
 - b) commettre un autoplagiat, soit soumettre, sans autorisation préalable, une même production, en tout ou en partie, à plus d'une activité pédagogique ou dans une même activité pédagogique (notamment en cas de reprise);
 - c) usurper l'identité d'une autre personne ou procéder à une substitution de personne lors d'une production évaluée ou de toute autre prestation obligatoire;
 - d) fournir ou obtenir toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle, pour une production faisant l'objet d'une évaluation;
 - e) obtenir par vol ou toute autre manœuvre frauduleuse, posséder ou utiliser du matériel de toute forme (incluant le numérique) non autorisé avant ou pendant une production faisant l'objet d'une évaluation;
 - f) copier, contrefaire ou falsifier un document pour l'évaluation d'une activité pédagogique;
- [...]

Par plagiat, on entend notamment :

- Copier intégralement une phrase ou un passage d'un livre, d'un article de journal ou de revue, d'une page Web ou de tout autre document en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets;
- reproduire des présentations, des dessins, des photographies, des graphiques, des données... sans en préciser la provenance et, dans certains cas, sans en avoir obtenu la permission de reproduire;
- utiliser, en tout ou en partie, du matériel sonore, graphique ou visuel, des pages Internet, du code de programme informatique ou des éléments de logiciel, des données ou résultats d'expérimentation ou toute autre information en provenance d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans en citer les sources;
- résumer ou paraphraser l'idée d'un auteur sans en indiquer la source;
- traduire en partie ou en totalité un texte en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets ;
- utiliser le travail d'un autre et le présenter comme sien (et ce, même si cette personne a donné son accord);
- acheter un travail sur le Web ou ailleurs et le faire passer pour sien;
- utiliser sans autorisation le même travail pour deux activités différentes (autoplagiat).

Autrement dit : mentionnez vos sources
